

Paris, le 8 juillet 2026

VIVENDI PREND ACTE DE LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Vivendi prend acte de la décision de la Cour d'appel de Paris de ce jour qui a considéré que Monsieur Vincent Bolloré et Bolloré SE ne contrôlaient pas Vivendi au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Pour rappel, le 28 novembre 2025, la Cour de cassation avait partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, jugeant que celle-ci avait, par fausse interprétation, violé la loi pour avoir retenu que Monsieur Vincent Bolloré et Bolloré SE contrôlaient Vivendi au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce. La Cour de cassation avait renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La décision de la Cour d'appel de Paris de ce jour confirme donc pleinement l'analyse de la Cour de cassation.

À propos de Vivendi

Depuis sa création, Vivendi a su s'imposer comme un acteur des contenus, des médias et du divertissement, en développant un portefeuille d'actifs cotés et non cotés, chacun leader de son marché. Vivendi détient 100 % de Gameloft, un éditeur de jeux vidéo de renommée mondiale qui développe avec succès des jeux multiplateformes sur console, PC et mobile, ainsi que V Collection, autre filiale à 100 %, qui ambitionne d'être la référence des contenus media et culturels du luxe en France et à l'international. Le portefeuille d'actifs de Vivendi comprend aussi des participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan : Universal Music Group et Banijay Group dans les contenus et le divertissement, ainsi que MediaForEurope et Prisa dans les médias. Vivendi détient par ailleurs une participation dans le secteur de l'édition et du commerce en zone de transport avec Lagardère et une dans le secteur de la presse avec Prisma Group. Fort de son expertise stratégique et économique, Vivendi anticipe les dynamiques globales et prend part aux transformations des secteurs où il opère, notamment la révolution numérique et les nouveaux usages des consommateurs en matière de contenus. Vivendi s'appuie sur des équipes expérimentées pour identifier et soutenir des entreprises créatrices de valeur, porteuses de croissance durable et apportant une contribution positive à notre société. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), engagement pris dès 2003, est au cœur de la stratégie de Vivendi et oriente ses décisions. www.vivendi.com
